

À TA TABLE SAS

Société par Actions Simplifiée en cours de constitution — Capital : 1 000 €

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS FONDATEURS

En date du 20 mai 2026

Les soussignés, associés fondateurs de la société À TA TABLE, SAS en cours de constitution, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé, par voie de consultation écrite, de prendre les décisions suivantes :

ASSOCIÉS PARTICIPANTS :

Associé	Actions	% capital	Voix	Présent
M. Benjamin SITBON	510	51 %	510	OUI
Mme Naomi SITBON	490	49 %	490	OUI
TOTAL	1 000	100 %	1 000	OUI

Le quorum et la majorité requis étant atteints, les décisions suivantes sont adoptées :

RÉSOLUTION N°1 — Approbation des statuts constitutifs

Les associés fondateurs approuvent dans leur intégralité les statuts constitutifs de la société À TA TABLE SAS tels qu'établis à ce jour, et déclarent s'y soumettre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — 1 000 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 abstention.

RÉSOLUTION N°2 — Nomination du Président

Les associés décident de nommer en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Benjamin SITBON

né le 7 août 1994 à Paris 10ème, demeurant 55 rue Jean Mermoz, 13008 Marseille, qui déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni interdiction de gérer ou d'administrer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — 1 000 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 abstention.

RÉSOLUTION N°3 — Rémunération du Président

Les associés décident que le Président exercera ses fonctions à titre bénévole jusqu'à décision contraire. Sa rémunération pourra être fixée ou modifiée à tout moment par décision collective ordinaire des associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — 1 000 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 abstention.

RÉSOLUTION N°4 — Option fiscale — Impôt sur les sociétés

Les associés décident que la société sera soumise à l'Impôt sur les Sociétés (IS) dans les conditions de droit commun. Les dividendes distribués aux associés seront soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 % (flat tax), sauf option expresse pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu exercée lors de la déclaration annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — 1 000 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 abstention.

B.S. N.S.

RÉSOLUTION N°5 — Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président, Monsieur Benjamin SITBON, ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et administratives liées à la constitution de la société, notamment l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille et la publication d'un avis de constitution dans un Journal d'Annonces Légales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — 1 000 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 abstention.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal à Marseille, le 20 mai 2026.

M. Benjamin SITBON — Président

510 actions — 51 %

Mention manuscrite :

« Lu et approuvé »

Lu et approuvé
B. SITBON

Mme Naomi SITBON — Associée

490 actions — 49 %

Mention manuscrite :

« Lu et approuvé »

Lu et approuvé
N. SITBON

B.S. N.S.

ANNONCE LÉGALE DE CONSTITUTION

À publier dans un Journal d'Annonces Légales (JAL) — Département des Bouches-du-Rhône (13)

Texte prêt à transmettre — ne pas modifier

À TA TABLE

Société par Actions Simplifiée en cours de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS).

Dénomination sociale : À TA TABLE.

Siège social : 55 rue Jean Mermoz, 13008 Marseille.

Objet social : Service de chef à domicile, cuisine casher, traiteur, organisation d'événements culinaires et gastronomiques ; création et vente artisanale d'objets d'art de la table, vaisselle, dessins, cadeaux de cérémonie ; conseil en art de recevoir ; et toutes opérations s'y rattachant.

Capital social : 1 000,00 € (mille euros), divisé en 1 000 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale chacune.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Benjamin SITBON, demeurant 55 rue Jean Mermoz, 13008 Marseille.

Clause d'agrément : toute cession d'actions à un tiers étranger à la société est soumise à l'agrément préalable des associés.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille.

Pour avis, le Président.

B.S. N.S.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS

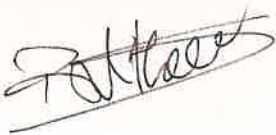
Document annexé aux statuts constitutifs de À TA TABLE SAS

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les soussignés ont souscrit les actions de la société À TA TABLE SAS au capital de 1 000,00 € dans les proportions suivantes :

Associé	Nb actions	Numéros	% capital	Montant €	Libéré
M. Benjamin SITBON	510	1 à 510	51 %	510 €	100 %
Mme Naomi SITBON	490	511 à 1000	49 %	490 €	100 %
TOTAL	1 000	1 à 1000	100 %	1 000 €	100 %

Les deux associés fondateurs ont intégralement libéré leurs apports en numéraire à la date des présentes. La somme totale de 1 000,00 € (mille euros) a été déposée sur le compte ouvert au nom de la société en formation.

Fait à Marseille, le 20 mai 2026.

M. Benjamin SITBON
510 actions — 51 %


Mme Naomi SITBON
490 actions — 49 %


B.S. N.S.